

Conférence des chefs des Cours suprêmes des Etats membres du Conseil de l'Europe 2019

13/09/2019



Une centaine de chefs de Cours suprêmes de toute l'Europe se sont réunis, les 12 et 13 septembre 2019, lors d'une conférence organisée par la Cour de cassation, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Europe.

À partir du 17 mai 2019, la France assure, pour une durée de six mois, la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, placée sous le signe de la défense des droits de l'Homme.

À cette occasion, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État et la Cour de cassation ont organisé, les 12 et 13 septembre 2019, une conférence événement à laquelle ont participé les chefs des cours suprêmes des Etats membres du Conseil de l'Europe, dédiée au dialogue des juges et articulée autour de trois grands thèmes : le droit au recours effectif devant un juge indépendant et impartial ; les rapports entre les juridictions nationales et la Cour européenne des droits de l'homme ; la liberté d'expression confrontée à la protection de la vie privée et familiale.

[CONSULTER LE PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE](#)

Visionner les deux jours de conférence

Partie 1 : conférence du jeudi 12 septembre 2019

Partie 2 : conférence du vendredi 13 septembre 2019

Lire les allocutions

[MADAME LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE DE LA COUR DE CASSATION](#)

[MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR DE CASSATION](#)

[MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL](#)

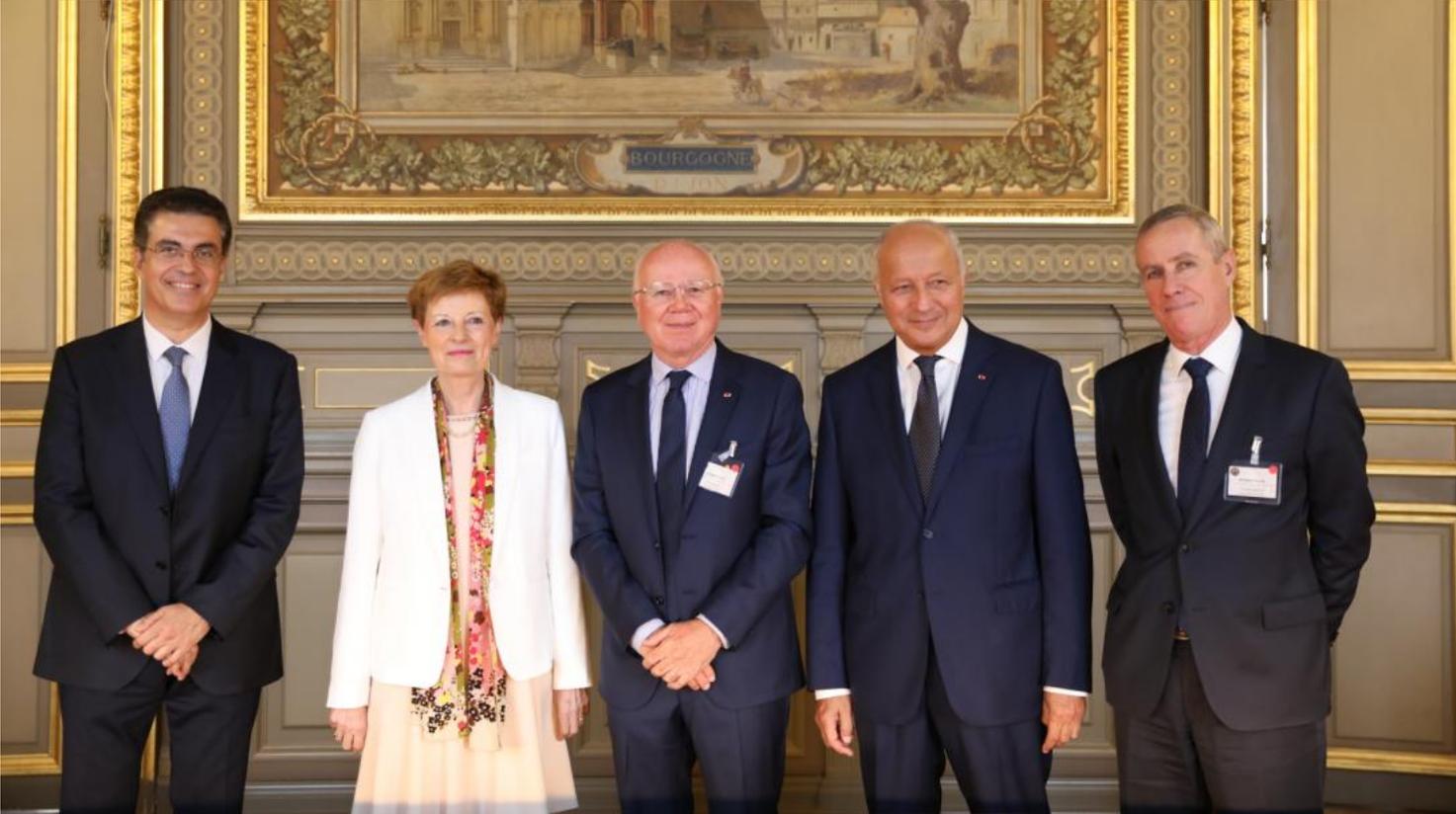
[MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ETAT](#)

[MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME](#)

[MADAME LA MINISTRE DE LA JUSTICE](#)

[MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE](#)

Photos









Conseil de l'Europe

International